

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 25.02.20

Simon BRANDT : le Ministère public annonce un classement partiel de la procédure

Le Ministère public a ouvert en juin 2019 une instruction visant Simon BRANDT, qui concernait de potentielles violations de ses secrets de fonction, tant en sa qualité de conseiller municipal de la Ville de Genève qu'en sa qualité de collaborateur du service d'analyse stratégique de la police.

En ce qui concerne le reproche qui était fait à Simon BRANDT en tant que collaborateur de la police, le Ministère public a reçu ce jour un rapport de l'IGS, qui, après une analyse approfondie, constate qu'aucun indice ne vient confirmer la consultation par Simon BRANDT d'une inscription au journal de la police ("main courante"). Compte tenu de ce fait et du résultat des mesures d'investigation qu'il a conduites, le Ministère public a annoncé à l'intéressé qu'il entendait classer ce volet de la procédure.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.